

Compte-rendu de l'Assemblée générale annuelle de l'association de fait « Lou Casalot »
Mardi 14 novembre 2017

Présents :

AM Granet, M Falgairolle, J et G Belbeoc'h, J Dauriat, H Baris, M Rodriguez, A Jourdain, V Decret, M L Havy, S Cuenot, P Couderc, V Bracchetti, F Vanden Bil, C Esbrard, L Arlaud, F Faucher Petrovic, M Montet, K Decoux, MC Casalis, C Saint-Sévère

Excusés :

Tous les producteurs ainsi que Pauline Lairat, Marie Laure Leconte, la famille Juste Chapuis, T et B Chapuzet.

Ont été soumis à discussion les points suivants :

L'organisation de l'AMAP :

1- Le changement d'horaire de distribution :

Deux producteurs ont demandé à avancer d'une demi- heure, l'heure de distribution durant la période hivernale.

Le sondage auprès des Amapiens montre que sur les 23 réponses, 16 sont favorables au changement, 6 sont sans opinion, 1 est contre.

Tous les autres producteurs sont favorables sauf Annie Montrichard qui ne peut pas être disponible avant 19h.

Il est décidé que du mois de septembre au mois de mai, les distributions auront lieu de 18h30 à 19h30 et du mois de juin au mois d'août, elles auront lieu de 19h à 20h.

Cette nouvelle organisation sera mise en place dès le mardi 5 décembre 2017, après l'aval de la mairie.

2- Le planning de distribution :

L'assemblée constate que l'ouverture et la fermeture de la salle sont très souvent assurées par les mêmes personnes ou parfois, pas assurées du tout. Il est préférable d'être à deux sur une distribution. Cependant la personne qui peut aller chercher la clé peut faire la distribution toute seule. L'assemblée fait appel à l'engagement de chacun pour s'inscrire en fonction de ses disponibilités.

La mise à jour des dates de distribution pour chaque contrat incombe aux coordinateurs respectifs

3- Le rôle des coordinateurs :

Que faire des informations données sur la boîte mails des coordinateurs ? Quelles suites donner aux différentes propositions de producteurs ? Les coordinateurs s'engagent à regarder la messagerie et à informer le reste de l'équipe si le message présente un intérêt. Chacun fait en fonction de son libre arbitre.

4- L'AMAP : une association de fait.

L'AMAP est une association de fait, ce qui signifie qu'elle n'a pas de bureau, de conseil d'administration, pas de fonds propres. Elle ne souscrit pas une assurance collective.

La mairie demande une attestation d'assurance ; nous ne pouvons pas en fournir puisque c'est la responsabilité civile de chacun qui est engagée lors de chaque distribution. A M Granet a précisé à la mairie ce statut particulier de l'AMAP et a fourni son attestation d'assurance. A suivre avec la mairie.

Afin de justifier que chaque amapien a son assurance responsabilité civile, il est décidé de faire

apparaître sur les contrats à venir que chacun atteste avoir une assurance responsabilité civile.

5- La mise à jour du blog :

Joséphine Dauriat doit contacter Catherine Ménetret qui a créé le blog, afin de récupérer le mot de passe. Vincent Bracchetti et Frédéric Vanden Bil se chargeront ensuite de la mise à jour.

Les contrats :

Contrats Brebis :

Depuis 10 ans Julien Sare fournit l'AMAP.

Le nombre de contrats baisse : 14 parts entières, 3 parts et demi. Julien et Delphine travaillent ensemble maintenant. A partir de janvier ils proposent un contrat « greuilh » et un contrat « caillé ». Il y aura une dégustation en décembre.

Contrats Fruits rouges et produits transformés :

Depuis 10 ans Annie Montrichard fournit l'AMAP.

Pour les fruits rouges, cette année : 12 contrats ; légère augmentation . Ces dernières années ont été difficiles, en raison des aléas climatiques notamment. Moins de diversité, moins de production ont eu une incidence directe sur les produits transformés.

Pour ces produits le nombre de contrats se maintient : 8 cette année.

Contrats Pruneaux :

Le producteur a cessé la vente directe ; donc arrêt des contrats. On ne cherche pas de nouveau producteur pour le moment.

Contrat vVande :

Sara Dumignon fournit l'AMAP depuis le début.

- la viande d'agneau : le nombre de contrats a baissé : 15 colis pour 12 contrats.
- Les merguez: maintien du nombre de contrats
- la viande de veau : nouveau contrat: 20 contrats pour 20 colis. Ce contrat a des chances d'être poursuivi .

Contrat Produits laitiers :

On constate moins 50% de contrats depuis 2015. La productrice continue malgré tout en essayant de se diversifier. La première distribution aura lieu le 21 novembre.

Contrat Légumes :

Didier assure les contrats depuis le mois de mai. Il ne peut livrer que 10 paniers. Depuis le mois de juin il fournit des grands paniers à 16€.

Il ne pourra pas fournir de pommes de terre cette année. Il propose d'alimenter les paniers en achetant les pommes de terre ailleurs . Nous ne le souhaitons pas : nous préférons ne consommer que les légumes cultivés sur sa terre. Chaque amapiens adhère à la Chartre de l'Amap et s'engage à être solidaire des aléas de production, le producteur lui s'engage à communiquer sur ses difficultés. Le producteur souhaite connaître le nombre de contrats reconduits. Il faut donc faire un sondage très rapidement.

Contrat Miel :

2017 aura été une année compliquée pour la productrice : les acacias en fleurs ont gelé, il y a eu très peu de miel de ronces. Il y a eu moitié moins de commandes cette année. Les prix restent inchangés.

Contrats Kiwis :

Il y aura une distribution lundi 4 décembre à 16h . Les prix sont inchangés : 2,50€. Pour ceux qui

ne pourront pas être présents lors de la distribution, les kiwis seront à récupérer le lendemain mardi 5 lors de la distribution de l'AMAP .

Contrat Oeufs :

Le nombre de contrats augmente : 16 en tout soit 42 boîtes de 6.

Dans 15 jours aura lieu la dernière distribution pour cause de renouvellement de la totalité du cheptel. La reprise se fera le 23 janvier 2018.

Contrat Poissons :

M Chabrerie a vendu son bateau.

Suite au sondage fait auprès des amapiens, il y aurait 9 paniers et demi. Son reprenneur ne peut pas continuer la collaboration avec lou casalot.

Helène Baris a contacté un autre pêcheur qui propose le même tarif pour la même quantité. La livraison se ferait le jeudi à 17h pour une distribution mensuelle de mars à juin et de septembre à décembre (8 mois) avec en plus la soupe de poisson à 4,50€. Il faudrait être impérativement à 17h 17h15 au Barp pour la première distribution puisque les paniers seront déposés, non conservés en camion frigorifique en attendant que chacun vienne récupérer la marchandise.

Un essai est proposé le 30 novembre au Barp. Les autres distributions seront si possible effectuées à Belin Béliet.

Hélène propose de refaire une annonce pour informer les amapiens de ces nouvelles conditions.

Contrat Fromage de chèvre :

On constate une baisse régulière du nombre de contrats : actuellement 15.

Contrat Spiruline :

Message de Pauline Lairat :Je serai encore cette année référente du contrat spiruline et de Jean Baptiste Vin / spiruleyre à Lugos. Les contrats sont au coup par coup signés environ 3 fois/an, mars juin et septembre en général, le dernier contrat a été signé le 19 septembre, nous sommes autour d'une douzaine/quinzaine d'amapiens à signer ce contrat comprenant de la spiruline (par 100g) pure en paillettes, des mélanges en poudre (par exemple spiruline + acérola + ginseng), des plaques de chocolat à al spiruline (chocolat fabriqué dans l'atelier du chocolatier de Salles, Roch), du savon saponifié à froid fabriqué sur Sanguinet. Jean Baptiste vient faire la livraison distribution à chaque fois.

Cette année, nous avons réussi à faire une visite de l'exploitation avec dégustation de spiruline sèche et également fraîche sous forme de tapenade (saveur et texture surprenante et très agréable). C'était le dimanche matin 29 octobre, nous étions une dizaine dont la moitié de l'AMAP, l'autre moitié étant des personnes que j'avais invitées personnellement pour compléter le groupe. Nous avons vu les différentes étapes du processus de culture récolte et séchage, nous avons pu goûter et sentir différents type de spirulines, nous avons vu au microscope cette micro algue et posé toutes nos questions sur ce produit peu connu et adapté à notre région. Tout le monde est reparti enchanté d'avoir découvert Jean Baptiste dans son univers et d'avoir pu faire mieux connaissance avec ce passionné des micro algues.

Contrat Farine et Pains :

Actuellement il n'est pas certain que le contrat soit renouvelé. Il faudrait 250€ de farine commandée pour que la livraison soit envisagée. Or actuellement les 250€ sont atteints avec les commandes de farine et de produits transformés. Anne Jourdain se propose d'aller à Salles lorsque la productrice y vient à Salles pour l'autre livraison afin de lui éviter le déplacement jusqu'à Belin-Béliet.

Marie Laure Leconte propose de négocier avec Elodie Aubert pour que la livraison ait lieu malgré le montant de la commande et en cas de refus informe la productrice de cet arrangement possible.

En conclusion :

Globalement nous constatons la baisse du nombre des contrats. 40 familles sont concernées par l'AMAP. Pour quelles raisons ?

La disparition du contrat poisson, la limitation du nombre des paniers de légumes ?

Il existe d'autres filières d'approvisionnement en légumes sur le secteur ?

Les 10 ans de l'AMAP :

Nous fêterons cet heureux anniversaire en Octobre 2018. Julien Annie et Sara les tous premiers producteurs de l'AMAP seront de la fête.

A Marie Granet se charge de réserver une salle municipale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Pour l'AMAP, la secrétaire de séance : C Saint- Sévère